

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le onze avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Finances	Vote du compte administratif 2021	
	Finances	Vote du compte de gestion 2021	
	Finances	Vote des 3 taxes	
	Finances	Affectation du résultat	
	Finances	Vote du budget primitif de la Commune	
	Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson	Modification des statuts pour intégration de la compétence défenses des forêts contre incendie	
	Voirie	Rapport du commissaire enquêteur aliénation assiette chemin rural de Montravel	

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 mars 2022

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Françoise EYMARD, Bertrand RAGOGNETTI, Aurélie COMBESCOT, Claude FEUILLET, Sébastien PRIGENT, Régis SOUMAGNAC, Hélène DONADIER, Josette LAGORCE, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON

**Absents excusés** : Emmanuelle BAYLE, Patrick RAIMBAULT

**Absents non excusés** : Néant

**Procurations** : Emmanuelle BAYLE à Marie-Catherine ROHOF  
Patrick RAIMBAULT à Claude FEUILLET

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc RABOISSON

### **Adoption de l'ordre du jour**

#### **Délibérations :**

**\*Vote du compte administratif 2021**

**\*Vote du compte de gestion 2021**

**\* Vote des 3 taxes**

**\*Affectation du résultat**

**\* Vote du budget primitif 2022 de la Commune**

**\* Modification des statuts de la CDC Montaigne Montravel et Gurson pour intégration de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie »**

**\*Rapport du commissaire enquêteur aliénation de l'assiette du chemin rural de Montravel ;**

**Commissions et syndicats**

**Communauté de Communes**

**Informations diverses**

**Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur LANSADE, Maire, présente le compte administratif 2021

Dépenses de fonctionnement	: 721 515,31
Recettes de fonctionnement	: 920 868,50
Excédent de fonctionnement 2021	: + 199 355,19

Dépenses d'investissement	: 807 806,52
Recettes d'investissement	: 306 253,95
Déficit d'investissement 2021	: -501 552,57

Résultat global de clôture 2021	: -302 197,38
---------------------------------	---------------

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

### Délibération

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2021 du budget principal de la Commune ;

-prend acte de la présentation du compte administratif

-constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

-arrête les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15

- Contre : 0

-Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le compte de gestion de la Commune est approuvé.

## **VOTE DES TROIS TAXES**

### Délibération

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour l'année 2022 et de maintenir celui de l'année précédente à savoir :

-taxe foncière bâtie : 35,23 %

-taxe foncière non bâtie : 39,92 %

-CFE : 16,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

### Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 349 355,19 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 174 355,19 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2022 au titre de l'affectation du résultat.

Les 175 000,00 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette affectation

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

### Délibération

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.

### Dépenses de fonctionnement

-011 : charges à caractère général	: 281 095,56 €
-012 : charges du personnel	: 383 100,00 €
-014 : atténuation de produits	: 68 433,00 €
-65 : autres charges de gestion courante	: 114 290,00 €
-66 : charges financières	: 16 500,00 €
-67 : charges exceptionnelles	: 2 000,00 €
022 : dépenses imprévues	: 10 314,90 €
-68 : Dotations	: 1 800,00 €
- 023 : virement section d'investissement	: 175 000,00 €
-042 : amortissement	: 1 666,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 1 054 200,00 €</b>

### Recettes de fonctionnement

-002 : excédent antérieur reporté	: 175 000,00 €
-013 : atténuation des charges	: 20 400,00 €
-70 : produits des services	: 46 846,00 €
-73 : impôts et taxes	: 472 596,00 €
-74 : dotations, participations	: 325 858,00 €
-75 : autres produits de gestion courante	: 10 500,00 €
-77 : produits exceptionnels	: 1 500,00 €
-78 : reprises sur amortissement et prévisions	: 1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 1 054 200,00 €</b>

### Dépenses d'investissement

-16 : emprunts et dettes assimilés	: 63 714,37 €
-20 : immobilisations incorporelles	: 337 852,23 €
-20 : dépenses imprévues	: 20 000,00 €
-21 : opération 15 aménagement Mairie	: 5 000,00 €
-21 : opération 32 Ecole	: 3 421,90 €
-21 : opération 35 Eglise	: 10 546,74 €
-21 : opération 37 équipement divers	: 261 647,40 €
-21 : opération 39 Stade	: 19 440,00 €
-23 : opération 31 : ancienne Poste	: 401 334,00 €
-23 : opération 34 aménagement salle des fêtes	: 48 735,79 €
-23 : opération 99 réserve travaux	: 150 211,57 €
-21 : opérations financières	: 30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 1 351 904,00 €</b>

### Recettes d'investissement

-10 : Dotations	: 294 380,03 €
-13 : subvention d'investissement : toilettes publiques	: 39 271,70 €
-13 : subvention d'investissement : huisseries stade	: 3 077,00 €
-13- subvention d'investissement : salle des fêtes	: 333 215,76 €
-13 : subvention plan relance	: 4 107,87 €
-13 : subvention d'investissement : ancienne Poste	: 138 735,00 €
40 : opérations d'ordre	: 1 666,54 €
-021 : virement à la section de fonctionnement	: 175 000,00 €
-16 : emprunt enfouissement du bourg	: 300 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	: 62 450,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 1 351 904,00 €</b>

# **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON POUR INTEGRATION DE LA COMPETENCE « CREATION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES PISTES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE**

## Délibération

Vu les articles L 5211-5, L 5211-17, L 5211-20 et L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (CDC MMG) actés par arrêté préfectoral n°24-2021-12-20-00001 en date du 20 décembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle que la CDC MMG par délibération n° de-2021-089 du 29 novembre 2021 a approuvé l'adhésion de la collectivité au Syndicat Mixte Ouvert de la Défense des Forêts Contre les Incendies (SDMO DFCI 24).

Il indique que par courrier du 4 mars 2022, Monsieur le Préfet de la Dordogne demande à la CDC MMG de modifier ses statuts afin de se doter de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie ».

Les Communes de la CDC MMG doivent délibérer dès notification de cette délibération afin d'accepter le transfert de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie » et l'adhésion de la CDC MMG au SMO DFCI 24.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°DE-2022-038 du 29 mars 2022 et du projet de statuts modifiés.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- le transfert de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie » à la CDC MMG
- l'adhésion de la CDC MMG au SMO DFCI 24
- la modification des statuts qui en découle.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ALIENATION ASSIETTE CHEMIN RURAL DE MONTRAVEL**

### Délibération

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 septembre 2021, il a été demandé l'aliénation de l'assiette du chemin rural de Montravel.

Une enquête publique préalable à cette aliénation a été effectuée du 03 mars au 17 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur M. GUILLAUMEAU Jean-Luc,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'aliénation de l'assiette du chemin rural de Montravel
- de vendre à M. YERLE la portion du chemin rural concerné (1 a 20 ca) pour la somme de 1000 €.
- les frais afférents à cette enquête seront à la charge du demandeur Monsieur YERLE.
- donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces à intervenir dans ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur FEUILLET : demande s'il est possible de modifier l'éclairage de la Mairie au mois de juin et de mettre des couleurs arc-en-ciel pour représenter le mois de la fierté et de la dignité.

Il est répondu que cela ne pourra pas être possible pour des raisons techniques.

Monsieur PRIGENT : demande s'il est possible de poser rapidement des plinthes au bar de la salle des fêtes.

Il demande aussi quand sera posé le portail au stade, afin d'éviter que les voitures pénètrent dans l'enceinte du stade.

Monsieur FAVRETTO signale qu'un peuplier est tombé vendredi en fin d'après-midi vers 16 h 45 à côté de la salle des fêtes. Il déplore qu'aucun joueur de pétanque présent sur le terrain ne soit venu prêter main forte pour dégager la route ou aider à faire la circulation plus dense à ce moment là en raison de la sortie des classes.

Madame ROHOF : souhaite revenir sur le compte rendu de la réunion du 23 mars dernier qui n'a pas été voté en début de réunion en raison de modifications a y apportée. Elle déplore que l'ambiance entre les élus se dégrade. IL est donc demandé de procéder à nouveau à l'écoute de l'enregistrement du conseil du 23 mars, et de retranscrire les propos textuellement. Après écoute de cet enregistrement, il s'avère que les propos de M. RAIMBAULT n'ont pas été retranscrits conformément à l'enregistrement, mais ont été recopiés intégralement à la suite de la proposition de texte de M. RAIMBAULT.

De ce fait, les mots « au sein d'une institution républicaine » seront supprimés de la phrase « j'informe le conseil de mon intention d'une part de vérifier avec les institutions partenaires avec lesquelles a été arrêté le plan de financement des travaux de l'ancienne Poste si ce plan est un mensonge, d'autre part de rétablir la vérité par voie de presse, enfin de porter plainte pour propos diffamatoires répétés au sein d'une institution républicaine ».

Monsieur FEUILLET précise qu'il ne se fait que le porte-parole de M. RAIMBAULT et souligne que l'élu qui a mentionné que le dossier de l'aménagement de l'ancienne Poste n'était que mensonge revenait au fait de traiter de menteur M. RAIMBAULT et qu'il suffirait de retirer ce propos.

M. PRIGENT demande que le Maire reçoive les deux intéressés afin de régler ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	Absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	Absent